



l'oxygène
à la source

N°162-23

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – ETAT DES TRAVAUX REALISES
PAR CETTE COMMISSION AU COURS DE L'ANNEE 2022**

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 27 Représentés : 6 Quorum : 27

**Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 3 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 23 juin 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Michel BEAL, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Adrien GUILMAIN, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christian MARTINOD, Patricia MERMOZ, Christophe PONCET, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSÉS

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

MM. Roland LOMBARD, Yohann TRANCHANT, Cédric VERNEY

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Emmanuel GEORGES, Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, François ASTORG, Franck BOGEY, Sandrine DALL'AGLIO, Pierre GEAY, Michel HAUET, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIAN, Philippe CHAPPET, Jacques DALEX, Sébastien BRIAND, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Serge FABBIAN, Colette BELLEMIN, Martine VIBERT, Gérard LAMBERT, Florence POZZO

AVAIENT DONNE POUVOIR

Franck BOGEY à Christian MARTINOD
Philippe MANDEREAU à Pierre BRUYERE
Benjamin MARIAS à Fabienne GREBERT
Gilles VIVIAN à Christian ROPHILLE
Sébastien BRIAND à Philippe PRUD'HOMME
André PERRILLAT-AMEDE à Pierre BARRUCAND

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – ETAT DES TRAVAUX REALISES
PAR CETTE COMMISSION AU COURS DE L'ANNEE 2022**

Exposé du Président,

L'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), prévoit que son Président présente chaque année un état des travaux de la Commission au cours de l'année précédente.

Constituée de représentants de l'assemblée délibérante du SILA et de représentants d'associations désignées, la CCSPL a notamment pour fonction d'examiner chaque année les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, et du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Au cours de l'année 2022, la CCSPL s'est réunie le 19 septembre 2022 pour l'examen de ces deux rapports et pour donner un avis sur la proposition d'organisation d'un appel à candidatures pour la constitution du collège des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux.

Le Comité prend acte de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2022.

**- A D O P T É -
à l'unanimité**

Voix POUR : 33
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services

Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance




Acte reçu à la Préfecture

Le 5 JUIL. 2023

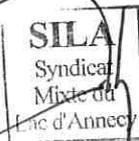
Publié le 10 JUIL. 2023

10 JUIL. 2023

Exécutoire le

Le Président,

Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

